



**Date de la
Convocation :**
16/03/2026

**Date d'affichage
de l'ordre du jour :**
13/03/2026

**Nombre de
Conseillers :**
Exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 2
Votants : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de La Rivière-Saint-Sauveur

**Séance ordinaire du
20 MARS 2026**

Objet : 2026-19 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18 heure 35, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, maire.

Étaient également présents : M. MARCHIS, Mme PETIT, Mme ROCHE, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, Mme BESLON, M. POTEL, Mme GUESNET, Mme BARBEY, M. LAUNAY, Mme LEMAIRE, M. CAMBRUNE, M. YON, Mme DOMIN, M. GROD, M. MENARD, M. MESSU, Mme SARAIEV.

Excusés : M. ALLEAUME a donné pouvoir à Mme DOMIN, M. LEBAS a donné pouvoir à Mme. SARAIEV

Mme AUDOU Véronique, absente.

Mme GUESNET Louise a été désignée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 et suivants ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2026-18 du 20 mars 2026, le conseil municipal a fixé le nombre de membre du conseil d'administration à 10.

Conformément à l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.



Considérant que le Maire préside de droit le conseil d'administration du CCAS.

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé à 11 dont 5 élus en son sein par le conseil municipal et 5 nommés par le Maire.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du CCAS,

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Au scrutin secret.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des conseillers se présentant à l'élection

- 1- Mme PEYROCHE
- 2- Mme PETIT
- 3- Mme BARBEY
- 4- Mme PILATTE
- 5- Mme GUESNET

La minorité refuse la possibilité de proposer un candidat

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide,
à l'unanimité (19 voix pour et 3 abstentions):

- **De désigner ces cinq membres** pour la composition du conseil d'administration du CCAS

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 20 mars 2026,



Le Maire,

Didier DEPIROU